

Conseil Municipal de Saint Rémy

Le 20 juillet 2023 à 19h00

Présents :

AUBERT Gaëlle
CHAPUIS Sylviane
CHEVAT Jean-Michel
LAURENSEN Christophe

LEBLANC Sylvie
MALLET Christophe
MENEGAUX Gilles
MOREL DIT BEAUREGARD
Loïc

POTHIER Françoise
VALENTINO Patricia

Absents avec pouvoirs :

BARÉ Jean-Yves a donné pouvoir à AUBERT Gaëlle
BLANC Christophe a donné pouvoir à MALLET Christophe
DUCHATEAU Aurélie a donné pouvoir à VALENTINO Patricia
PUITIN Florian a donné pouvoir à POTHIER Françoise

Absent excusé :

CHEVALLIER Hélène

* * *

Ouverture de la séance à 19h06

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Sylvie

Table des matières

Approbation : du procès-verbal du 12 juin 2023	2
Délibération : Approbation du bon de commande 2023-1 pour le réaménagement des trottoirs et de la chaussée impasse du taillis	2
Délibération : Approbation du bon de commande 2023-2 pour la réfection de la chaussée en enduit impasse du poirier.....	2
Délibération : Approbation du bon de commande 2023-5 pour le déflachage de la chaussée en enrobé 0/10, reste du chantier avec du PATA et des saignées pour les accotements, chemin des granges blanches.....	3
Délibération : Création d'un poste d'adjoint administratif pour exercer les fonctions de secrétaire polyvalente et modification du tableau des emplois permanents de la collectivité	3
Délibération : Approbation du devis PLAYGONES pour la réalisation d'une pyramide en corde dans le parc aire de jeux	4

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter trois délibérations relative aux travaux de voiries. Les élus acceptent.

Approbation : du procès-verbal du 12 juin 2023

M Le Maire rappelle que ledit procès-verbal a précédemment été envoyé à tous les élus pour relecture et que les remarques et corrections ont été prises en compte.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Approbation du bon de commande 2023-1 pour le réaménagement des trottoirs et de la chaussée impasse du taillis

Suite à l'adhésion au groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale – Secteur Bresse Dombes,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, le bon de commande n° 2023-1, pour le réaménagement des trottoirs et de la chaussée, impasse du taillis, pour un montant de 110 702.21 euros TTC.

Approbation : à l'unanimité

Délibération : Approbation du bon de commande 2023-2 pour la réfection de la chaussée en enduit impasse du poirier

Suite à l'adhésion au groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale – Secteur Bresse Dombes,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, le bon de commande n° 2023-2, pour la réfection de la chaussée en enduit impasse du poirier, pour un montant de 17 854.39 euros TTC.

Approbation : à l'unanimité

Délibération : Approbation du bon de commande 2023-5 pour le déflachage de la chaussée en enrobé 0/10, reste du chantier avec du PATA et des saignées pour les accotements, chemin des granges blanches

Suite à l'adhésion au groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale – Secteur Bresse Dombes,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, le bon de commande n° 2023-5, pour le déflachage de la chaussée en enrobé 0/10 reste du chantier avec du PATA et des saignées pour les accotements, chemin des granges blanches entre le pont et le bief + 70 m soit 350 m environ, pour un montant de 46 334.52 euros TTC.

LAURENSEN Christophe : Les travaux sont en cours impasse du taillis. Le trottoir sera plus large. La fin des travaux sera normalement pour fin août. Début août, sera commencé les travaux impasse des combes et grand champs. Concernant le nouveau marquage au sol, c'est soit de la rénovation soit de la création.

MALLET Christophe : La largeur des trottoirs sont remis aux normes.

LEBLANC Sylvie : Nous avons provisionné pour cette année 184 000 € de travaux en voirie. Nous aurons approximativement 180 380 € de dépenses.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Création d'un poste d'adjoint administratif pour exercer les fonctions de secrétaire polyvalente et modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 28 heures 38 heures par semaine, pour assurer les fonctions de secrétaire polyvalente et apporter une aide au service du restaurant scolaire aux heures de repas pendant la période scolaire ; et suppression de celui de 24h00 heures par semaines. Ainsi, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié à compter du 01 septembre 2023.

Le Maire procède à la lecture son emploi du temps à la journée, en période scolaire et en période des vacances scolaires.

MALLET Christophe : Avant nos 4 postes (concernant l'entretien et de surveillance à l'école) nous revenaient à 94h de travail, aujourd'hui, nous effectuons les mêmes missions en 75h21.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Approbation du devis PLAYGONES pour la réalisation d'une pyramide en corde dans le parc aire de jeux

Le maire explique qu'au cours du dernier conseil municipal, certaines questions ont été posées sur la pyramide de corde. A la suite de ce conseil, les membres du conseil municipal ont été invités à participer à une rencontre le 6 juillet à 14h avec le commercial de l'entreprise Playgones. Celui-ci a répondu aux questions des conseillers présents et l'implantation de la pyramide des cordes a été fixée.

AUBERT Gaëlle : Pourquoi le 2^{ème} devis de Playgones n'a pas été présenté ?

MALLET Christophe : Une commission est un groupe qui travaille sur un sujet à la demande du conseil municipal ou du maire. La commission étudie et discute des choix possibles, de l'aspect juridique (...). La commission s'est réunie plusieurs fois, et à la dernière réunion, il a été choisi ce devis pour l'installation d'une pyramide de corde. J'ai fait le choix de présenter le devis sélectionné par la commission.

La procédure est la même pour toutes les commissions. Par exemple, pour les commissions « bâtiment » et « voirie », les membres des commissions ont travaillé sur plusieurs devis et ont fait un choix. Ce choix a été présenté pour validation au conseil municipal. Ainsi, les choses sont transparentes.

Je tiens à préciser que jusqu'à présent j'ai toujours présenté les choix des commissions en conseil municipal.

Après discussion, le maire met au vote le devis de l'entreprise pour la réalisation d'une pyramide de corde dans le parc, pour un montant de 25 970.22 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

9 voix pour : BLANC Christophe, CHAPUIS Sylviane, CHEVAT Jean-Michel, DUCHATEAU Aurélie, LAURENSEN Christophe, LEBLANC Sylvie, MALLET Christophe, MENEGAUX Gilles, VALENTINO Patricia

5 voix contre : AUBERT Gaëlle, BARÉ Jean-Yves, PUITIN Florian, POTHIER Françoise, MOREL DIT BEAUREGARD Loïc

Monsieur Le Maire clos la séance à 19h38

Le prochain conseil municipal est fixé au 14/09/2023 à 19h00.

* * *

Signatures :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Muller', with a large, sweeping flourish extending from the end of the name.

